

Demande déposée le 06/02/2024

N° PC 57 631 24S0007

| | |
|------------------------|---|
| Par : | YILDIZ SAHIN |
| Représentée par : | |
| Demeurant à : | 24 RUE FRANCOIS JOLLY 57200 SARREGUEMINES |
| Pour : | Le projet consiste en l'aménagement de bureaux en lieu et place du partie des locaux de stockage, la mise en place de fen^tres et d'un appentis. |
| Sur un terrain sis à : | 24 RUE FRANCOIS JOLLY 57200 SARREGUEMINES |
| Références cadastrales | 14 0274 |

LE MAIRE,

Vu la demande de permis de construire susvisée,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 février 2019, mis en révision le 28 mars 2022 et modifié le 07 novembre 2022, Et notamment le règlement de la zone Ux,

Vu les articles L.421-1, R.421-1 et R. 424-17 du Code de l'urbanisme,

Vu l'avis avec observations de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en date du 21 février 2024,

Vu l'avis favorable avec prescriptions de GRTGAZ en date du 1 mars 2024,

ARRETE

Le permis de construire est ACCORDE pour le projet décrit dans la demande susvisée sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées ci-dessous:

- l'avis avec observations de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en date du 21 février 2024,
- l'avis favorable avec prescriptions de GRTGAZ ANNEZIN en date du 1 mars 2024.



SARREGUEMINES, le 04.03.2024

Le Maire,

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué
Christian DIETSCH

L'avis de dépôt de la demande de permis de construire susvisée a été affiché en mairie le 06.02.2024

La présente décision est affichée en mairie à compter du et publiée sur le site internet communal à compter du.....

La présente décision et le dossier l'accompagnant sont transmis au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT le.....